



nuisance des colocataires

Par **roisoleil972**, le **03/06/2023** à **12:44**

Bonjour

je me retrouve confronté à un probleme depuis septembre 2022. L'appartement du dessus à été rachété en debut d'année 2022 et depuis septembre il fait de la colocation à des étudiants. L'appartement est de type F4. Cependant certains week end ou dans la semaine on peut compter jusqu'a 10 personnes vivants au dessus et des bruits de pas au plafond. Sans compter les divers bruits de chasses d'eau.J'ai déjà relance à maintes reprises le propriétaire qui ne fait pas de demandes. En moyenne ils sont 5 mais les bruits de pas ou de meubles qui sont déplacés peuvent aller jusqu'a 23h

le reglement de copropriete date de 2004 et rien ne justifie cette interdiction de colocation

Quels sont mes recours

Par **Pierrepauljean**, le **03/06/2023** à **14:10**

Bonjour

êtes vous allé voir ces colocataires pour leur expliquer la situation ?

les autres habitants subissent ils aussi ces nuisances ?

Par **roisoleil972**, le **03/06/2023** à **15:41**

Bonjour

Oui je suis allé les voir et toujours rien également du cote du propriétaire
Je suis le seul concerné notre bâtiment étant a deux niveaux

Par **Visiteur**, le **03/06/2023** à **22:11**

Bonjour,

Les démarches selon votre situation sont indiquées ici :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F612>

Par **roisoleil972**, le **04/06/2023** à **00:52**

merci